

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL
ACTIONS GENERALES DES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT

La commission permanente du Conseil régional en sa réunion du 27 janvier 2006,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2006,

VU la délibération du Conseil régional n° 04.00.186 des 28 et 29 avril 2004 donnant délégation à la commission permanente,

VU le rapport n°06.07.047 de Monsieur le Président du Conseil régional,

VU l'avis de la commission Aménagement et animation du territoire et du développement durable,

APRES avoir délibéré,

DECIDE

I. CONTRATS DE DEVELOPPEMENT DE RHONE-ALPES : SOUTIEN REGIONAL A L'INGENIERIE TERRITORIALE GENERALISTE

- de valider l'obligation d'avoir au minimum 1 poste ETP d'animateur généraliste, coordonnateur de l'équipe technique du CDRA, dès la phase de candidature,
- de valider le cahier des charges de l'animation généraliste figurant à l'annexe 1, portant sur les missions attendues par la Région de la part d'un animateur,
- de valider les modalités de subvention de l'animation généraliste suivantes, applicables en phases préparatoire (enveloppe spécifique) et opérationnelle (enveloppe du contrat) :
 - dépense subventionnable plafonnée à 75 000 € par an pour le poste d'animateur généraliste incluant 25% maximum de charges de fonctionnement,
 - dépense subventionnable plafonnée à 25 000 € par pour le poste d'assistant et/ou de secrétariat incluant 25% maximum de charges de fonctionnement,
 - taux de subvention pondéré de 40%, 50%, ou 60%.
- de valider les modalités de subvention des études et diagnostics stratégiques suivantes, dans le cadre d'une enveloppe stratégique :
 - dépense subventionnable plafonnée à 200 000 € TTC pendant toute la durée du contrat (phases préparatoire et opérationnelle) pour la réalisation d'études/diagnostics stratégiques liées à la préparation du contrat
 - taux de subvention pondéré de 40%, 50%, ou 60%.

Cahier des charges portant sur la participation de la Région
au financement des postes d'animation généralistes

La qualité du contrat passé entre la Région et le territoire repose en particulier sur la qualité de l'animation qui y est consacrée. La Région souhaite donc préciser les missions et compétences principales qui sont attendues des animateurs qu'elle finance, au regard de la politique des CDRA et des articulations avec les politiques territorialisées. Elle laisse le territoire libre de préciser ses attentes, au-delà de ce cahier des charges.

Sur cette base, la Région s'engage à accompagner financièrement les postes concernés et sera amenée à apprécier l'activité des animateurs au titre du suivi de cet engagement financier.

1. Missions

Contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre, la communication et l'évaluation du CDRA :

- animer et coordonner l'équipe technique d'animation liée au contrat,
- animer un partenariat local diversifié (élus locaux et régionaux, CLD – socioprofessionnels, population),
- appui technique au chef de projet et au Comité de Pilotage,
- assurer un rôle d'interface avec les services de la Région,
- participer au réseau des animateurs mis en œuvre par la Région.
- rédiger les différents documents d'étape du contrat,
- assurer le suivi administratif, technique et financier de la mise en œuvre du contrat (notamment par le biais des outils collaboratifs mis en place par la Région comme l'extranet des territoires).

2. Compétences et formations

Principales compétences attendues :

- expertise en aménagement du territoire, développement local,
- conduite de projet, animation de réunion,
- connaissance du contexte juridique et financier des collectivités locales,
- maîtrise des outils bureautiques.

Savoir-faire et savoir-être attendus :

- capacité de négociation, relationnel, ouverture d'esprit, aptitude au dialogue, autonomie, rigueur,
- esprit d'analyse et de synthèse,
- compréhension des jeux d'acteurs.

A titre d'exemple, voici quelques types de formation susceptibles d'être mise en œuvre :

- assistance à chef de projet,
- élaboration et gestion de projets,
- conduite de réunions, expression écrite, expression orale, animation,
- suivi de projet,
- connaissances comptables de base : élaboration de budget, fiscalité, TVA,
- fonctionnement de l'assemblée régionale sur la mobilisation des crédits,
- etc.